

Frontignan, le 15 juin 2016

## Compte rendu du Conseil d'Administration du 13 juin 2016

**Présents :** R. Casses, G. Chaput, P. Fontaine, F. Herrera, D. Tsouladzé

**Absents excusés :** G. Forner, C. Robquin, R. Tant, D. Coquery

**Début de la réunion :** 18 h

### Ordre du jour :

#### 1- Approbation du compte rendu de CA du 2.05.2016

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA avant sa diffusion, le compte rendu est validé.

#### 2- Points annexes

Le secrétaire entame l'ordre du jour par les points annexes afin de laisser plus de temps aux débats pour les sujets importants (points 3 et 4) :

#### Participation à une conférence

Un auteur (Monsieur Pierre Micheletti - Institut politique de Grenoble) qui vient de publier un roman mettant en scène une famille Languedocienne malmenée par le redémarrage de la raffinerie de Frontignan, envisage une conférence dont le point de départ serait ce roman pour déboucher sur un débat concernant les questions environnementales.

Cette initiative fait suite à la diffusion de la pétition sur la dépollution de la friche Exxon Mobil dont il a eu connaissance.

Il souhaiterait donc notre participation avec d'autres acteurs (commune, associations, santé...) pour animer les débats.

- Accord des membres qui sont favorables à ce projet.
- Le secrétaire est chargé de faire suivre cette décision.

#### Observatoire des odeurs

Le secrétaire signale la tenue le 22 juin d'une réunion de l'ensemble des nez volontaires pour les informer du bilan des relevés d'odeurs du premier trimestre. Il indique également avoir été contacté par Air LR pour officialiser notre demande d'adhésion formulée à cet organisme au démarrage de l'observatoire. Un courrier a été fait dans ce sens.

#### Participation à la journée du développement durable du 5 juin

Dominique Coquery et Francis Herrera ont tenu le stand de l'association. La participation des exposants était cette année plus importante et les propositions intéressantes ; cependant comme l'an passé les Frontignanais se sont peu déplacés, mais assurément les plus sensibilisés étaient là. Quelques contacts ont néanmoins permis de faire connaître l'association et débattre sur les sujets d'actualités (pollution atmosphérique, dépollution de la friche Exxon Mobil...).

En début d'après midi ARZF a animé en commun avec Loïc Linares (en charge de l'organisation de cette journée) et Olivier Laurent (délégué aux risques), élus municipaux, une table ronde sur le thème « Pour un environnement vivable en toute sécurité ». Une quinzaine de personnes formaient ce groupe. Après une brève présentation de l'association, un tour de table a permis à chacun d'exprimer ses préoccupations concernant la prise en compte du risque dans son environnement.

Un regret cependant, alors que nous avons fait l'information de notre présence à cette journée, nos adhérents n'ont pas répondu à cet appel..

### **Port Vraquier de Sète**

L'association a pris connaissance du dossier établi par Air LR qui a établi, à la demande de Port sud de France, la surveillance des retombées de poussières sédimentaires dans l'environnement du port vraquier de Sète. Ce suivi d'information est réalisé pour répondre aux plaintes d'une partie des habitants du quartier de Méréville de Frontignan qui se plaignent d'un empoussièrément de leurs habitations. Le dossier a été adressé à Monsieur Pygère, Président du conseil de quartier de ce secteur..

### **Réunion des Conseils d'Administration pour la rentrée de septembre**

Le secrétaire indique que la demande de changement de jour pur passer du premier lundi de mois au deuxième lundi de mois à partir de septembre a été faite. À ce jour la décision n'a pas encore été prise par la commission de la mairie.

### **Réunion du Conseil**

Il n'y aura pas de réunion de CA en juillet et août, sauf si un sujet majeur le nécessite.

### **3 - Commission de Suivi de Site(CSS) de la société SCORI :**

Cette commission animée par Direction de la société SCORI a eu lieu le 2 juin en présence des représentants de l'État (Préfecture), de la DREAL, du SDIS, de l'ARS, des communes de Frontignan, de Balaruc les bains et de Francis Herrera et Dominique Coquery pour ARZF.

Une première partie en trois points a été consacrée à la présentation des activités 2015/2016 de la société :

- activités et processus de traitement des déchets,
- bilan des activités,
- bilan environnemental.

Au cours de cette présentation les questions de l'association ont porté sur :

- les remarques émises par la DREAL sur une étude de dangers et les compléments émis par la société Scori en juillet 2015,
- sur le transit de regroupement des déchets non traitables sur place qui sont réexpédiés, vers d'autres centres,
- sur les départs de feu moteur du pré-broyeur et de l'incendie du stock d'emballage.

Sur le bilan environnemental les questions soulevées ont porté sur :

- la consommation de charbon qui n'était pas indiqué pour 2015 (nécessaire pour la connaissance de la capacité de traitement de déchets),
- la périodicité de remplacement des filtres à charbon,
- les résultats des mesures des rejets canalisés (le document indique des résultats sur les trois stations (DORR, Délayeur, Schmidt,). Rejets conformes à l'arrêté préfectoral (110 mg/m<sup>3</sup>),
- une meilleure connaissance des déchets entrants.

Francis Herrera fait remarquer qu'au regard de l'organisation du contrôle tout au long du processus (laboratoire du client, fiche identification, analyses préalables, fiches d'identification, certificats d'acceptation) mis en place par la société Scori, il serait judicieux de poursuivre l'information par la connaissance de la nature et des proportions des matières « Entrantes » par secteur de provenance. Demande retenue.

Une demande a ensuite été formulée pour qu'une visite soit programmée pour les membres de la commission comme cela avait été indiqué lors de la mise en place de cette CSS en 2015.

En fin de cette première partie, Monsieur Masson Directeur de la société souligne l'engagement pris concernant le partenariat dans l'observatoire des odeurs.

#### ➤ **Moment d'explications et de doutes**

Dans cette deuxième partie de séance, AIR Languedoc évoque alors les relevés faits par un laboratoire indépendant donnant des résultats sur l'air ambiant de la Société Scori et intervient à la demande de la DREAL pour faire le point ; mais plus exactement au fil de l'intervention, c'est plus pour contredire les résultats annoncés dans ce dossier d'analyse. Intervention contradictoire sur les mesures faites et les méthodes employées. Il s'agit en fait là de battre en brèche les résultats de ce laboratoire indépendant en comparant les mesures telles qu'elles auraient été réalisées par AIR LR.

Contexte : commandé par Le CCNBT (Comité des Communes Nord du Bassin de Thau) en juillet 2015 il a permis à cet instant donné d'évaluer l'impact environnemental possible sur le terrain de l'ancien site Lafarge proche de Scori (Projets de constructions urbaines dans les années à venir).

En réaction aux résultats de ce laboratoire, deux campagnes de mesures réalisées par Air LR sont programmées à des fins de comparaison et dont les conclusions devraient être connues fin octobre.

*Ce dossier d'analyse l'association en a eu connaissance et l'avait étudié.*

En fin de discussions entre les partenaires pour tenter de clarifier la situation, Francis Herrera intervient et indique qu'ARZF a pu se procurer ce dossier et que si l'on peut émettre des réserves sur les moyens et les méthodes (ce qui reste encore à prouver), les résultats sont tout de même accablants , ce laboratoire faisant ressortir 17 molécules organiques toxiques dans l'air ambiant dont : 9 CMR (cancérogène, mutagène, neurotoxique), 12 perturbateurs endocriniens et 5 HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique soufré).

À ce stade qui croire ? Il faut espérer que les campagnes de mesures qui seront réalisées apporteront la lumière nécessaire.

Le compte rendu officiel sera annexé dans un compte rendu de CA.

Pour conclure le Président remercie nos représentants pour le travail réalisé.

#### **4 – Dépollution de la friche Exxon Mobil**

Gérard Chaput indique qu'il a pu prendre connaissance de l'arrêté qui encadre la réhabilitation par dépollution du terrain de l'ancienne raffinerie de la Mobil. Il fait remarquer au passage qu'il n'apparaissait pas sur les sites dédiés et qu'il n'a pu se le procurer qu'en s'adressant aux services techniques de la mairie, en faire une lecture et prendre des notes. Il fait ensuite la proposition de faire un courrier au préfet de région et soumet aux membres un communiqué de presse. Après quelques explications sur le contenu, les conseillers donnent leur accord, le secrétaire étant chargé de la suite à donner.

(Voir en annexe les documents)

La séance est levée à 20 h.

Le secrétaire  
F. Herrera

.../...

## ANNEXES

### **ACTION RISQUE ZÉRO FRONTIGNAN**

Secrétariat - 7 avenue Camille Claudel  
34110 Frontignan

Monsieur Pierre de Bousquet  
Préfet de la région Languedoc Roussillon  
Place des Martyrs-de-la-Résistance  
34062 Montpellier CEDEX

Frontignan, le 14 juin 2016

Objet : Dépollution du site Exxon Mobil de Frontignan  
*Copie à Monsieur Labelle - DREAL*

Monsieur,

Nous avons pu prendre connaissance de l'arrêté préfectoral 2016-1-531 concernant la réhabilitation du site de l'ancienne raffinerie de la Mobil à Frontignan.

Pour le Conseil d'Administration de l'association ARZF, à la lecture de ce document, cette nouvelle étape de réhabilitation qui est définie dans cet arrêté, après celle qui avait succédé à la vente des terrains à la ville de 1987 à 1990, est encore une occasion manquée de régler définitivement les problèmes de pollution des sols et de la nappe phréatique de cette friche.

Les questions en suspens sont très nombreuses et il reste surtout, pour ARZF, la nécessité de voir levées toutes les incertitudes, notamment sur :

- les périmètres réels impactés et les quantitatifs exacts d'hydrocarbures présents dans le sous-sol,
- la situation future des riverains du site dont les investigations sont encore en cours,
- les résultats et l'efficacité des essais (bio-piles) attendus en fin d'année,
- la nature des risques sanitaires encourus pendant le chantier (directs par inhalation de COV et indirects suite à la migration- accumulation-dispersion d'hydrocarbures flottants),
- l'objectif final de cette dépollution (terrain à vocation industriel ou « équivalent »),
- les risques résiduels toujours présents après les travaux de réhabilitation.

Les difficultés à venir, liées à la spécificité de cet héritage industriel et les délais préconisés nécessitent pour notre association de mettre en pratique le principe d'une vigilance commune et demande, dans un cadre organisé, la création d'un comité de pilotage sur le modèle des commissions de suivi de site. Comité de pilotage représentatif des parties en présence, informé régulièrement des avis techniques, des rapports des experts, des éléments d'évolution de la situation chantier, du résultat des contrôles air-sol-eau, etc. Cela pour un réel partage de connaissances, une meilleure compréhension de la situation par les intervenants tiers et surtout pour une information transparente de la population.

À coup sûr et pour très longtemps, ce projet que nous estimons en demie teinte, laissera un lourd « fardeau empoisonné » de polluants organiques et chimiques au territoire, à la ville et à la population si les conditions d'une réelle réhabilitation ne sont pas réalisées.

L'association, comme elle l'a déjà évoqué, soutient que seule une dépollution complète (ou optimale) de ce site est la bonne solution pour préserver notre environnement et la santé de la population.

Nous attendons de votre part des réponses à la hauteur des risques potentiels et des préoccupations que cette situation peut engendrer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président  
Gérard Chaput

## Communiqué de presse à : midi libre, Thau info

Frontignan le 15 juin 2016

Objet : Dépollution ancien site raffinerie Exxon Mobil à Frontignan

Par arrêté préfectoral 2016-1-531 daté du 25 mai 2016, le Préfet de l'Hérault a encadré les modalités de la future « réhabilitation complémentaire » par la société EXXON/ESSO SAF des terrains de l'ex-raffinerie Mobil à Frontignan en ne prévoyant qu'une dépollution partielle (environ 60%).

Pour le Conseil d'Administration de l'association ARZF cette nouvelle étape de réhabilitation qui est définie dans cet arrêté, après celle qui avait succédé à la vente des terrains à la ville de 1987 à 1990, est encore une occasion manquée de régler définitivement les problèmes de pollution des sols et de la nappe phréatique de cette friche.

A coup sûr et pour très longtemps, ce projet en demie teinte, laissera un lourd « fardeau empoisonné » de polluants organiques et chimiques au territoire, à la ville et à la population si les conditions d'une réelle réhabilitation ne sont pas réalisées.

Les questions en suspens sont très nombreuses et il reste surtout, pour ARZF, la nécessité de voir levées toutes les incertitudes dont notamment sur :

- les périmètres réels impactés et les quantitatifs exacts d'hydrocarbures présents dans le sous-sol,
- la situation future des riverains du site dont les investigations sont encore en cours,
- les résultats et l'efficacité des essais (bio-piles) attendus en fin d'année,
- la nature des risques sanitaires encourus pendant le chantier : directs par inhalation de COV et indirects suite à la migration- accumulation-dispersion d'hydrocarbures flottants,
- l'objectif final de la dépollution (terrain à vocation industriel « ou équivalent »),
- les risques résiduels toujours présents après les travaux de réhabilitation.

Les difficultés à venir, liées à la spécificité de cet héritage industriel et les délais préconisés nécessitent pour notre association de mettre en pratique le principe d'une vigilance commune et demande, dans un cadre organisé, la création d'un comité de pilotage.

C'est pour toutes ces raisons que l'association ARZF sollicitera par courrier à Mr. Le Préfet, en phase avec la déclaration du maire de Frontignan (FR3 du 3/05/2016), la constitution d'un comité de pilotage sur le modèle des commissions de suivi de site. Comité de pilotage représentatif des parties en présence, informé régulièrement des avis techniques, des rapports des experts, des éléments d'évolution de la situation chantier, du résultat des contrôles air-sol-eau, etc. Cela pour un réel partage de connaissances, une meilleure compréhension de la situation par les intervenants tiers et surtout pour une information transparente de la population.

L'association comme, elle la déjà évoquée, soutien que seule une dépollution complète ou tout au moins optimale de ce site est la seule solution pour préserver notre environnement et la santé de la population.